

**LA REQUISITION ARBITRAIRE DES MEDECINS : UNE ATTEINTE
SUPPLEMENTAIRE AUX LIBERTES INDIVIDUELLES**

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE tient à exprimer son profond mécontentement suite aux premières réquisitions de médecins (de plus uniquement généralistes) dans le vain but de faire appliquer le plan gouvernemental mettant en œuvre la vaccination « forcée » A(H1N1) de la population française.

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE rappelle à tous ses confrères que :

- ✓ l'entretien préalable obligatoire avec le candidat à la vaccination doit permettre de mesurer le rapport bénéfices/risques de celle-ci
- ✓ à l'issue de cet entretien, le médecin doit informer sincèrement le patient qui vient le consulter, sans obéir à aucune injonction extérieure
- ✓ le devoir déontologique impose au médecin une réponse honnête, en son âme et conscience, aux interrogations de la population
- ✓ les conseils donnés à un patient suivi par un autre médecin traitant doivent exprimer toutes les réserves nécessaires dans cette situation
- ✓ il paraît raisonnable de demander aux patients de signer un document attestant qu'ils ont pris connaissance des risques éventuellement encourus et qu'ils ont pris conscience d'avoir été examinés par un médecin réquisitionné

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE se joint d'une part à l'ensemble des syndicats médicaux pour déplorer la réquisition insensée des médecins traitants bien plus utiles dans leurs cabinets médicaux et continue d'autre part seule à s'élever contre le manque de remise en question de l'utilité et de l'innocuité de la vaccination de masse.

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE réclame de nouveau la liberté de choix thérapeutique pour le médecin et pour le patient y compris dans le domaine préventif.

Dr Meyer SABBAH
BRANCHE MOST DE L'UNION COLLEGIALE
06 12 55 29 63